



## PROCÈS-VERBAL

22

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019** à 12 h 00.

### PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bouelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Frédéric Roussel, secrétaire corporatif adjoint et monsieur Alain Brière ainsi que madame Renée Amilcar.

Les membres du conseil excusent l'absence de monsieur Craig Sauvé. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 12 h 00, l'assemblée débute.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

#### CA-2019-197 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2019

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

#### CA-2019-198 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 29 OCTOBRE 2019

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 29 octobre 2019.

CA-2019-199 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR INVESTISSEMENTS DE VILLE INC. ACQUISITION D'UN LOT POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRANSPORT DE L'EST  
RÉSOLUTION CA-2018-146

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle  
APPUYÉ par madame Marie Plourde

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de règlement hors cour entre la STM et Investissements de Ville inc. (ci-après « IDV ») relativement à l'acquisition du lot SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUARANTE-SIX (6 266 046) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, Ville de Montréal (le « Lot »), le tout selon les paramètres de l'entente jointe comme annexe confidentielle;

le tout pour un montant pour la Société de **16 250 566,50 \$** toutes taxes incluses.

	<b>IMPUTATION</b>
Compte	547150
Ordre interne	220001
Règlement d'emprunt	R-183

CA-2019-200 AUTORISER LE VERSEMENT DES INDEMNITÉS PROVISIONNELLES ACQUISITION PAR EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DES BIENS REQUIS DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO  
RÉSOLUTIONS CA-2018-057 ET CA-2019-129

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets et du directeur exécutif – Capital humain, approvisionnement et affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Peter F. Trent  
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser le versement des indemnités provisionnelles dans le cadre du processus d'acquisition par expropriation pour une partie des biens requis dans le cadre du projet de prolongement de la ligne Bleue du métro (le « Projet ») et visés par les dossiers identifiés à la rubrique 1 de l'annexe A, pour la somme maximale indiquée en annexe confidentielle;
- 2° d'autoriser le versement des indemnités provisionnelles dans le cadre du processus d'acquisition par expropriation pour une partie des biens requis dans le cadre du Projet et visés par les dossiers identifiés à la rubrique 2 de l'annexe A, pour la somme maximale indiquée en annexe confidentielle, à la condition que le décret du gouvernement du Québec soit adopté, conformément à l'article 151 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (*RLRQ c S-30.01*) pour les biens visés par les versements d'indemnité provisionnelle;
- 3° d'autoriser, pour chacun des dossiers identifiés à l'Annexe A, le directeur de projets principal Interfaces municipales et commerciales, à approuver, sur réception des

documents justificatifs satisfaisants, incluant notamment le sommaire-négociation et le sommaire-provisionnel émis par le ministère des Transports (« MTQ »), le dépôt de l'offre détaillée au Tribunal administratif du Québec par la Procureure générale du Québec et le versement de l'indemnité provisionnelle en conformité avec les instructions du MTQ, jusqu'à concurrence de la somme maximale indiquée en annexe confidentielle;

- 4° d'autoriser, pour chacun des dossiers identifiés à l'Annexe A, le directeur de projets principal Interfaces municipales et commerciales, à accorder toute autorisation ou à effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes, incluant notamment le règlement de tout litige ou la conclusion de toute entente de gré à gré menant à la prise de possession, jusqu'à concurrence de la somme maximale indiquée en annexe confidentielle.

CA-2019-201 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 12 h 10.

Les résolutions CA-2019-197 à CA-2019-201 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

**Secrétaire corporatif**



FRÉDÉRIC ROUSSEL